

Compte rendu de la séance du 19 mai 2010

o0000o000o

Présents (10) : Mesdames A.PONCET – J.BEZIAT – J.LABERGERIE. L.RESPLANDY – A.DAVID.

Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.MAGRO – B.MAURI.

Pouvoirs : J.GROETZNER donne pouvoir à B.MAURI
C.ESTAMPE donne pouvoir à PH.ILHES
C.BARTOLOTTI donne pouvoir à M.CASSAN

Président : Monsieur Pierre-Henri ILHES.

Secrétaire : Madame Andrée PONCET.

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

o0000o000o

I- Approbation des PV des séances précédentes

Monsieur le maire soumet les procès-verbaux des séances des 24 mars et 7 avril derniers. Il apporte d'ailleurs quelques éléments nouveaux sur les sujets précédemment abordés, à savoir :

- Le dossier relatif à la maison du port est en cours d'élaboration et le permis de construire devrait être effectif d'ici un mois.
- Concernant le Rugby Club Redortais, la Fédération Française de Rugby a validé les infrastructures sportives redortaises. L'association est en cours de formation administrative, juridique et financière.

Après en avoir délibéré, les procès-verbaux des séances des 24 mars et 7 avril 2010 sont approuvés à l'unanimité.

II- Désignation du délégué suppléant au SIC

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de l'obligation de désigner le délégué suppléant de madame Cindy BARTOLOTTI.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée pour connaître si des personnes sont volontaires pour prendre en charge cette mission en l'absence des délégués titulaires ; à savoir Cindy BARTOLOTTI et Christophe ESTAMPE.

Madame Laurence RESPLANDY présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, Madame Laurence RESPLANDY est nommée déléguée suppléante au SIC.

III - Jeudis d'été La Redorte 2010

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'importance de préserver la cohésion sociale en maintenant les manifestations festives en période de crise : permettre aux populations de sortir de chez elles le temps d'une soirée n'a pas de prix tant au niveau humain que de l'approche culturelle. Ce lien social ne doit pas disparaître.

Monsieur le Maire énumère les partenaires habituels, à savoir le Conseil Régional, le Conseil Général, la maison de famille Antinéa, Garrigae Resort, Orange, Mac Donald's et un nouveau partenaire : Groupama.

Monsieur le Maire salue le mérite du comité d'organisation qui est composé de personnes emplies de bonne volonté.

La communication bat son plein, en terme de programmation, 7.000 programmes ont été édités à destination de tous les foyers des communes de la C.D.C du Haut Minervois, des Offices de Tourisme et des commerces.

Monsieur Bernard MAURI relate sommairement la future programmation :

- 8 juillet : ouverture des festivités officialisée par la participation de la fanfare « Tonton a Faim » avec possibilité de restauration rapide pour patienter jusqu'à la projection du film « camping 2 ».
- 15 juillet : festival Convivencia avec « le Bus Rouge » groupe à inspiration fanfare au répertoire populaire et raffiné.
- 22 juillet : fête locale
- 29 juillet : Elodie PIANNE assurera la 1^{ère} partie de Gaëtan NIETO, finaliste du concours international « Voice of Mac Donald's ».
- 05 août : 3 numéros de cirque contemporain, clôturés par un repas avant le trio instrumental « les Dormeurs du Bal ».
- 12 août : concert de musique classique en l'église de St.Pierre aux Liens.
- 19 août : concert du TRIO BERGIN' dans la cour du château.

Monsieur Bernard MAURI termine la présentation par l'annonce de l'utilisation de gobelets « écorécup », c'est-à-dire des gobelets en plastique sérigraphiés au nom de la manifestation. Gobelets proposés à la vente en début de soirée à 1 €, avec possibilité de remboursement au terme de l'évènement. Ce concept innovateur permettra moins de nettoyage et de gaspillage. Ce principe a été largement accueilli par le comité d'organisation qui en assurera la prise en charge financière.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une délibération incluant la totalité des contrats passés entre la commune et chaque compagnie artistique.

Après en avoir délibéré, la délibération approuvant les conventions relatives aux « Jeudis d'été » est acceptée à l'unanimité.

IV - P.L.U

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération de principe en date du 21 octobre 2009, dans laquelle nous constatons la nécessité d'élaborer notre P.L.U, notre POS n'étant pas adapté à l'évolution de notre territoire pour les mois et années à venir. Actuellement, nous nous situons dans une phase d'état des lieux et de consultation quant au choix du bureau d'étude chargé de l'élaboration de notre P.L.U.

Monsieur le Maire propose de consulter 12 bureaux d'études qui seront chargés de soumettre dans un délai de trois semaines une proposition chiffrée pour la mise en place du P.L.U respectant le cahier des charges défini.

Le conseil municipal doit donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette consultation ; celui-ci met donc à l'approbation de l'assemblée la délibération lançant la consultation des bureaux d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération permettant la consultation des bureaux d'études chargés de l'élaboration de notre P.L.U.

V- Emplois saisonniers

La municipalité a souhaité renouveler son opération d'emplois saisonniers pendant la période estivale à destination des jeunes gens âgés de 18 à 21 ans.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour adopter une délibération officialisant ces embauches, ainsi que l'autorisation du conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération officialisant les embauches estivales et autorise par là même Monsieur le Maire à signer les contrats de travail afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.